



Communiqué de presse

Date : 24.04.2022

Rapport sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2021

En 2021, les membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ont recensé 630 cas de discrimination raciale. La majeure partie de ces incidents sont survenus sur le lieu de travail et dans le secteur de la formation, le plus souvent sous forme d'insultes et d'inégalités de traitement. La xénophobie et le racisme anti-Noirs restent les motifs de discrimination les plus fréquemment cités, suivis par le racisme anti-Musulmans. Le rapport 2021 fait aussi état d'un nombre particulièrement important de cas d'hostilité à l'égard des Asiatiques.

Les cas de discrimination recensés en 2021 sont survenus le plus souvent sur le lieu de travail (106 cas) et dans le secteur de la formation (94 cas). Ce dernier affiche une augmentation significative par rapport à 2020, avec principalement des cas de racisme anti-Noirs. Un père s'est par exemple adressé à un centre de conseil parce que son fils subissait des agressions verbales répétées et graves de la part de ses camarades de classe concernant sa couleur de peau. Le jeune s'étant défendu verbalement, l'école a pris des mesures disciplinaires à son encontre. Elle n'a en revanche pas sanctionné ses camarades. Le centre de conseil a organisé une médiation pour aborder la question du racisme à l'école avec le personnel scolaire concerné. L'école a alors décidé d'aborder le thème avec le personnel enseignant, l'ensemble des classes et les parents. Elle a annulé les mesures disciplinaires à l'encontre du jeune et mis un travailleur social scolaire à sa disposition pour le soutenir au quotidien.

Pour ce qui est des motifs de discrimination, la xénophobie et le racisme anti-Noirs arrivent en tête, avec respectivement 218 et 207 cas. Les cas de racisme anti-Noirs sont particulièrement fréquents dans le secteur de la formation (40 cas), sur le lieu de travail (37 cas) et dans l'espace public et le voisinage (26 cas chacun). Les cas de racisme anti-Musulmans sont aussi fréquents (53 cas), tout comme ceux de la catégorie parente du racisme anti-Arabs (51 cas). La nouvelle catégorie de l'hostilité à l'égard des Asiatiques compte 41 cas, dont majoritairement des insultes et d'autres propos ou illustrations dénigrants. Les cas d'antisémitisme ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Ces incidents concernent la banalisation ou la négation de l'Holocauste ainsi que les théories du complot antisémites ou racistes, dont la circulation a augmenté durant la pandémie. Dans un cas sur trois, les centres de conseil ont constaté une discrimination multiple combinant discrimination raciale et discrimination en raison du statut de séjour, du sexe ou du statut social.

Les victimes sont chaque année plus enclines à s'adresser aux centres de conseil. Ainsi, le Réseau de centres de conseil a enregistré en 2021 une augmentation d'environ 180 cas par rapport à il y a deux ans. Cette hausse met en évidence le rôle central des centres de conseil dans le soutien et l'accompagnement des victimes, de leurs proches, des professionnels et des témoins.

Le rapport sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2021 est disponible en français, en allemand et en italien. Il peut être téléchargé à l'adresse www.network-racism.ch ou commandé auprès du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, par téléphone au 031 302 01 61, ou par e-mail à l'adresse beratungsnetz@humanrights.ch.

Informations complémentaires :

Gina Vega, responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, humanrights.ch, 031 301 92 74, gina.vega@humanrights.ch

Giulia Reimann, collaboratrice scientifique CFR, 058 463 12 62, giulia.reimann@gs-edi.admin.ch